

L'école en Guyane : riche de sa diversité, sinistrée en réalité !

La Guyane est un département vaste et complexe scolarisant 40 000 enfants sur un territoire grand comme le Portugal. Dans les écoles, les conditions d'accueil des élèves sont diverses et plus de la moitié ne répond pas aux normes élémentaires d'hygiène et de sécurité (absence d'eau potable, d'électricité, de moyens de communication...).

D'importantes disparités entre les communes accentuent les inégalités d'accès aux apprentissages avec de trop rares équipements informatiques, BCD, salle des maîtres, locaux adaptés pour le Rased...

6000 enfants ne vont pas en classe, par volonté politique de ne pas les inscrire, manque de places, défaillance du système de transport et de restauration, méconnaissance de leurs droits pour certaines familles... La scolarisation de tous les enfants, à partir de trois ans et quelle que soit leur nationalité, demeure un combat perpétuel.

En Guyane, où 35 langues sont parlées, de nombreuses familles sont issues de l'immigration et la proportion d'élèves non francophones est très élevée. Le français n'est parfois qu'une langue de scolarisation, rendant indispensable une formation en FLE/FLS pour tous les enseignants. Les Intervenants en langue maternelle, qui améliorent la scolarisation des non francophones, doivent obtenir un statut pérenne et une reconnaissance de leurs missions. Nos élèves disposent d'une richesse avec leur diversité linguistique et culturelle, l'école doit se donner les moyens de répondre à leurs besoins spécifiques.

Nombre de nos élèves vivent dans des conditions précaires, au sein de fratries très nombreuses, avec un taux global de chômage de 22%, et 41% chez les jeunes.

Fort de ces constats, le SNUipp-FSU se doit de tout mettre en œuvre pour que cesse le sabotage de l'éducation en Guyane, que soient débloqués des moyens à la hauteur des besoins et que nos élèves disposent des mêmes droits que leurs camarades des autres départements.

Cela passe par une baisse importante des effectifs, actuellement supérieurs à la moyenne nationale malgré des résultats scolaires catastrophiques (80% d'échec aux évaluations nationales).

A cela s'ajoutent d'importants problèmes de recrutement et de formation des enseignants, avec l'emploi de non titulaires pour faire face à l'évolution démographique, faute d'un vivier suffisant d'étudiants pour passer les concours. Il est indispensable de mettre en place un véritable pré-recrutement d'étudiants en les accompagnant financièrement et scolairement.

C'est à ce prix que nos élèves ne seront plus les oubliés de la République !

Quel droit à la mobilité pour les collègues de Guyane ?

La Guyane, département français le plus étendu et le moins peuplé, éloigné de 8000 km de la métropole et de quelques 3000 km des DOM voisins, doit-il vraiment redevenir une prison d'où l'on ne revient pas ?

Alors que 16% de nos collègues souhaitaient jouir cette année de leur droit à la mobilité, la Guyane voit encore une fois son taux de satisfaction figurer parmi les plus bas (8,09%).

408 collègues ont participé aux permutations : 25 avec une situation de handicap, 53 en rapprochement de conjoint, 153 en renouvellement de leur premier vœu.

Seuls 31 collègues ont obtenu satisfaction mais aucun PE de Guyane ne parvient à partir dans un autre DOM et deux seulement sont mutés dans le sud de la France.

Ne reste-t-il que la démission pour espérer un jour rejoindre nos familles au départ de la Guyane ?

A l'heure où l'ensemble des sections se félicite du taux de satisfaction des demandes au titre du handicap, la section Guyane lance un cri d'alarme : 23 collègues sur les 30 ayant obtenu une bonification de 800 points n'ont pas eu satisfaction, soit un taux de 80%.

Nos collègues se trouvant dans l'impossibilité d'accéder aux soins dont ils ont besoin sont fragilisés à l'approche de cette rentrée, il est de notre responsabilité de les soutenir.

Le SNUipp doit impérativement mener une réflexion approfondie sur les raisons qui amènent nos collègues à constituer de tels dossiers, il doit pouvoir expliquer ce qui amène à un tel taux (7,3%) d'octroi de bonifications au titre du handicap dans notre département français d'outre mer. Nous ne devons pas continuer de fermer les yeux sur ces demandes impossibles à satisfaire et laisser nos collègues dans l'illusion, nous devons obliger notre administration à prendre ses responsabilités ; ces collègues en souffrance auraient du être prévenus des risques qu'ils couraient en limitant leurs vœux à des départements très sollicités.

Le SNUipp Guyane, seul, s'était montré responsable en alertant le Rectorat.

Nous attendons des instances nationales une réflexion d'envergure sur ce droit fondamental à la mobilité dont sont privés nos collègues. Nous revendiquons le droit à un retour près de notre CIMM tel que cela s'applique dans le second degré.

La section de Guyane réclame l'octroi des points pour rapprochement de conjoint à l'ensemble des départements afin de permettre à nos collègues de ne pas avoir à sacrifier leur vie de famille.

Laïcité ?

M. PEILLON, Ministre de l'Education Nationale, déclarait à la presse à propos de sa volonté d'instaurer dès la rentrée 2013 un enseignement de la morale laïque du primaire au lycée : *"Les parents d'élèves autant que les professeurs veulent cette morale laïque.... Ils sont au front de la crise économique et sociale, mais aussi civique et morale. Que la société tout entière, et les pouvoirs publics, prennent leurs responsabilités et leur dise clairement : "Nous sommes derrière vous quand vous accomplissez, en notre nom, la tâche difficile mais essentielle de transmettre les valeurs de la République !" (Le Monde du 22/04/2013)*

Bien au delà d'enseigner la morale laïque, il est surtout urgent de refondre la laïcité sur un principe simple : **l'argent public pour l'école publique.**

–**Abroger la loi Debré de 1959** qui assure aux établissements privés un financement public :

97% des établissements privés sous contrat pour profiter de la manne : paiement de leurs enseignants et de leur formation sur le budget de l'Education Nationale, paiement de l'ensemble de leurs frais pédagogiques et de fonctionnement (entretien, chauffage, électricité, mobilier...) par les collectivités territoriales et dans certains cas participation aux investissements immobiliers. **Il en coûte 7,081 milliards d'Euros au budget Education pour 2013 auxquels il faut ajouter 558 millions au budget de l'Agriculture.**

–**Abroger la loi Carle de 2009** qui oblige les maires à financer la scolarité des enfants de leur commune allant dans une école privée d'une autre commune.

–Abolir le Concordat Alsace-Moselle et Guyane, disposition appliquée depuis deux cent dix ans ! La République rémunère 1393 ministres de 4 cultes reconnus. Leur rémunération est alignée sur celle de la Catégorie A de la fonction publique et ils peuvent bénéficier des indemnités chômage. **Ces rémunérations représentent 58 millions d'euros auxquels s'ajoutent 2 millions d'euros annuels pour l'entretien des bâtiments.**

Nous devons conforter et développer une Ecole Publique de proximité, sur tout le territoire, pour toutes et tous, gratuite et laïque. Seule l'Ecole Publique peut et doit être le creuset qui garantit l'égalité et la justice sociale, offrant à la jeunesse une formation et des savoirs affranchis de tout dogme.